

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 10-11 février 2014

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 8 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2014/8/Rev.2
29 janvier 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014–2015

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration, PGB*: Mme E. Joergensen tél.: 066513-2603

Chef, PGBT**: M. A. Crespel tél.: 066513-2075

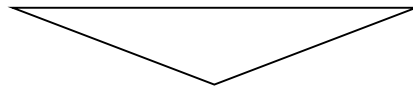
Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division du Secrétariat du Conseil d'administration

** Sous-Division de la traduction et de la documentation

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015" (WFP/EB.1/2014/8/Rev.2) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

EB.1/2014 (10-11 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau et désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E) ➤ Stratégie détaillée concernant les partenariats institutionnels (E) ➤ Stratégie détaillée en matière de ressources humaines (E) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) ➤ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I) ➤ Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (E) ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé (E) ➤ Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM (E) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2013 (A) ➤ Désignation de deux membres du Comité d'audit (A) ➤ Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A) ➤ Point sur le calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) ➤ Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2013) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A) ➤ Modification du Règlement financier (A) ➤ Premières étapes en vue de la nomination du nouveau Commissaire aux comptes du PAM (A) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2008-2013) et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur la résilience des moyens d'existence au Guatemala (2003-2010), et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur la résilience des moyens d'existence, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation des fonds communs par le PAM et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM de la coordination du module de la sécurité alimentaire dans le cadre de l'action humanitaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction

EB.1/2014 (10-11 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoires sur la résilience des moyens d'existence au Sénégal (2005–2010), et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoires sur la résilience des moyens d'existence en Ouganda (2005–2010), et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement, et réponse de la direction ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2013-2014, et réponse de la direction
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES
	<i>Projets de programmes de pays (E)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guatemala ➤ République du Congo ➤ Sierra Leone <i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya 	<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guatemala ➤ République du Congo ➤ Sierra Leone
<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ République du Congo 200211 c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Haïti 200618 ➤ Yémen 200636 d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ République kirghize b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi ➤ Mauritanie d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya (réfugiés) 	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Zambie c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tchad ➤ Colombie ➤ Éthiopie (réfugiés) ➤ Philippines ➤ Rwanda ➤ Soudan d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement
<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013 b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013 c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013 d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013 e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014 b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014 c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)

EB.1/2014 (10-11 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (I) ➤ Simplification de la procédure d'approbation des programmes de pays (A) ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

EB.1/2015 (9-13 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2014 (A) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) ➤ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (à confirmer) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A) ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2014 (A) ➤ Désignation de trois membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) ➤ Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (A) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM relative aux transferts monétaires et aux bons, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Indonésie et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation finale de la phase pilote de l'initiative Achats au service du progrès (2008-2013), et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en (pays à confirmer) et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations consacrées à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise, et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations consacrées à la préparation et aux interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du partenariat REACH et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2014-2015, et réponse de la direction ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (phase I) et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République-Unie de Tanzanie et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse de la méta-évaluation consacrée au développement des capacités, et réponse de la direction

EB.1/2015 (9-13 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES
<i>Programmes de pays (E)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar 	<i>Projets de programmes de pays (E)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indonésie ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mozambique ➤ Ouganda 	<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indonésie ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mozambique ➤ Ouganda
<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République populaire démocratique de Corée ➤ Éthiopie (secours) ➤ Kenya (réfugiés) ➤ Kenya (secours) <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République-Unie de Tanzanie <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Zimbabwe <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Myanmar ➤ Pakistan <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>
<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014</p>	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015</p>
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I) 	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I) 	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (A)
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2015 (9-13 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (I) ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2013 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)*

Ce document fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Stratégie détaillée concernant les partenariats institutionnels (E)*

Comme suite à l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire (EB.1/2012), qui recommandait que le PAM élabore une stratégie concernant les partenariats pour pouvoir gérer ceux-ci de manière plus stratégique et plus systématique, et conformément aux dispositions du document intitulé "Une nouvelle structure organisationnelle adaptée à la session du PAM" et du Plan stratégique pour 2014-2017, la stratégie du PAM en matière de partenariats sera communiquée au Conseil d'administration.

Cette stratégie fournira des orientations pour le recensement et le renforcement des principaux partenariats permettant d'accroître l'impact des activités du PAM sur ses bénéficiaires, de manière économiquement rationnelle. Elle présentera la définition que donne le PAM des partenariats et les principes que celui-ci suit dans ce domaine, et elle contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle fournira le fondement logique des orientations nécessaires concernant les outils, les capacités et les accords appropriés pour permettre au personnel du PAM de prendre part à des partenariats durables et orientés vers les résultats.

➤ *Stratégie détaillée en matière de ressources humaines (E)*

À la suite de l'approbation du Plan stratégique du PAM, la stratégie globale relative aux ressources humaines indiquera les mesures à prendre pour s'assurer que l'approche suivie par le PAM en matière de gestion des ressources humaines et de profil des effectifs corresponde aux besoins, tels que prévus dans le nouveau Plan stratégique.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseignera donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offrira une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés.

➤ *Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I)*

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012, lors de l'approbation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, le Secrétariat lui présentera un point sur la mise en œuvre

de la politique concernant la protection. Une stratégie à cet égard a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2012; celle-ci esquissait un plan d'exécution pluriannuel destiné à améliorer les effets directs obtenus dans le domaine de la protection et à intégrer les concepts correspondants dans tous les aspects des activités du PAM, l'accent étant particulièrement mis sur: i) la formation et le renforcement des capacités; ii) l'appui aux opérations; et iii) la coopération interorganisations et bilatérale.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

- *Mise à jour de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (E)*

À sa première session ordinaire de 2013, le Conseil a demandé qu'une mise à jour de la politique en matière de problématique hommes-femmes lui soit présentée pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2014. La politique en vigueur, approuvée en 2009, n'est assortie d'aucun échéancier mais elle a été rendue opérationnelle par le Plan d'action du PAM pour 2009-2011 relatif à la problématique hommes-femmes; ce plan d'action a ensuite été prorogé de deux ans, jusqu'en 2013. Au second semestre de 2013, la politique fera l'objet d'une évaluation et le rapport correspondant sera soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2014. Compte tenu des résultats de l'évaluation, de la réponse de la direction connexe et des avis que formulera le Conseil d'administration, le Secrétariat présentera une version révisée de la politique, qui incorporera également les enseignements tirés de la première année d'application du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

EB.A/2015 (25-29 mai)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2014 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2014 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)*

Ce document fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

- *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

- *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (à confirmer) (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseignera donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offrira une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

- *Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)*

Compte tenu de l'évolution constante du contexte de l'action humanitaire, ce nouveau document de politique générale sur la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (WFP/EB.2/2011/4-B). Il s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version de 2013 du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM.

- *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2014 (10-11 février)

- *Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé (E)*

L'examen du cadre de financement qu'il est proposé de réaliser, ayant trait au Mécanisme de financement anticipé, sera axé sur l'amélioration de l'exécution des projets tout en tenant compte des risques potentiels. Deux options sont envisagées: i) ajuster le montant de la Réserve opérationnelle; et ii) modifier le ratio de levier de la Réserve opérationnelle (actuellement de 6/1). L'objectif de cette proposition et de celles qui suivront en 2014 est de mettre en place un modèle de financement qui renforce la stabilité du financement et la capacité de planifier les coûts, et qui améliore la gestion des coûts et la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

- *Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM (E)*

Ce document proposera une méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM, fondée sur des principes de base. Il s'appuiera sur le document de 2002 intitulé "Rapport final sur l'analyse du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI)" (WFP/EB.3/2002/5-C/1) et le document de 2006 intitulé "Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2006/6-C/1). Les changements organisationnels et autres survenus au PAM depuis 2002 y seront examinés. Le document analysera les méthodes suivies par d'autres organismes comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui ont réalisé un examen similaire entre 2009 et 2012, afin de déterminer si elles

pourraient être appliquées au PAM. L'impact de l'Examen quadriennal complet sur le processus sera également pris en considération.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2013 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2013. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2014, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire dans leurs fonctions les membres sortants; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document, contenant les recommandations formulées, sera soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Point sur le calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM (A)*

Ce document sera rédigé une fois que la méthode de calcul des coûts d'appui indirects (CAI) présentée à la première session ordinaire de 2014 aura été appliquée au cas bien particulier du PAM en vue d'établir un taux indicatif de recouvrement des CAI pour le PAM, fondé sur des principes de base. Il est destiné à étayer le débat sur le taux de recouvrement des CAI, qui sera repris dans le Plan de gestion pour 2015–2017.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 (b) (viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvrira la période allant de janvier à décembre 2013; il étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive seront soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM (E)*

Ce rapport présente les résultats de l'audit des achats de produits alimentaires au PAM. Chaque année, le PAM achète d'énormes quantités de vivres au niveau local, régional et international pour garantir au profit de ses bénéficiaires la

disponibilité de produits alimentaires appropriés en temps voulu, et ce de manière financièrement avantageuse. Dans cette logique, les achats du PAM doivent être effectués de manière équitable et transparente.

L'audit opérationnel vise à donner l'assurance que les achats de vivres répondent à l'objectif énoncé dans la politique du PAM en matière d'achats, qui veut que les achats soient effectués à des prix avantageux, de manière efficiente et transparente, et en temps opportun. Les objectifs détaillés prévoient principalement l'évaluation de la planification des achats, des procédures en jeu, de la qualité des produits alimentaires et des contrôles assurés au Siège et dans les bureaux régionaux. L'audit couvre le Siège du PAM à Rome, trois bureaux régionaux et six bureaux de pays.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM (E)*

Le réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, avec ses cinq plateformes, joue un rôle important dans la préparation aux situations d'urgence; il appuie les efforts stratégiques de constitution de stocks faits par le système des Nations Unies et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et renforce la capacité d'intervention de la communauté humanitaire en cas d'urgence. Le PAM administre les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et fait également partie de leurs utilisateurs.

L'audit opérationnel des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies vise à donner l'assurance que l'objectif déclaré de ce dispositif, à savoir renforcer effectivement la capacité d'intervention en cas d'urgence, est bel et bien atteint. Les objectifs détaillés prévoient principalement l'évaluation des systèmes de gestion des stocks et des entrepôts, du modèle de financement, des procédures d'achat et des mécanismes de contrôle. L'audit porte sur les activités menées dans deux des plus grandes plateformes de ces entrepôts, à Doubaï et à Brindisi.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2013) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

- *Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2015-2017, y compris le budget du PAM pour 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Modification du Règlement financier (A)*

L'article 12.1 du Règlement financier doit être modifié pour tenir compte des changements survenus au niveau du contrôle depuis 1996.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Premières étapes en vue de la nomination du nouveau Commissaire aux comptes du PAM (A)*

Le mandat du Commissaire aux comptes du PAM arrive à échéance en juin 2016 et ne peut être reconduit, en vertu de l'article 14.2 du Règlement financier. La nomination du Commissaire aux comptes intervient à l'issue d'une procédure de sélection sur appel d'offres relativement longue, qui débutera fin 2014/début 2015. Le document décrira la marche à suivre.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2014 à 2015. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2014 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2014. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de trois membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2015, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document, contenant les recommandations formulées, sera soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvrira la période allant de janvier à décembre 2014; il étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive seront soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2016-2018, y compris le budget du PAM pour 2016.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2015 à 2016. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2014 (10-11 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2008-2013) et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui entre dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques du PAM, est jugée la plus prioritaire d'entre elles. Elle sera pertinente aussi bien en interne qu'à l'extérieur du PAM et offrira une occasion rare de passer en revue les suites données aux recommandations issues de l'évaluation de 2008 en ce qui concerne cette politique et la qualité et l'ampleur de sa mise en œuvre, afin de définir les orientations futures en prenant en compte les faits nouveaux au niveau international. Les résultats de l'évaluation contribueront au premier rapport sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système placé sous la houlette d'ONU-Femmes, qui définit des normes communes de

performance et fait le point sur le Plan d'action du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2010-2011).

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence au Guatemala (2003–2010), et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence au Sénégal (2005–2010), et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence en Ouganda (2005–2010), et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

EB.A/2014 (3-6 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport de synthèse des évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence, et réponse de la direction*

Ce rapport fera la synthèse des principales constatations et conclusions de la série d'évaluations d'impact consacrées à ce thème en 2012 et 2013.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction*

Cette évaluation, la première du genre, va analyser et évaluer le positionnement stratégique et la performance du portefeuille d'opérations à l'échelle de toute une région. Elle permettra de combler un vide en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille de petits pays et de pays où le nombre d'opérations est limité. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau régional et les bureaux de pays à déterminer les futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

- *Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement, et réponse de la direction*

Comme il a été décidé d'utiliser à l'échelle de tout le système des Nations Unies le cadre élaboré par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cet examen se penchera sur l'indépendance, la crédibilité et l'utilité de la fonction d'évaluation au PAM et sur les progrès réalisés depuis le dernier examen collégial de 2007. À partir des constatations qui en seront issues, le PAM s'efforcera d'ajuster sa politique et ses fonctions d'évaluation pour qu'elles restent adaptées aux besoins de l'organisation et veillera à ce que la qualité des évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation, ses systèmes de gestion, ses pratiques de mobilisation de ressources et sa gouvernance soient conformes à l'évolution des meilleures pratiques internationales.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, soumis pour information, présente au Conseil le rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseignera sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations auront été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvrira les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation des fonds communs par le PAM et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des trois évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, va analyser la contribution des flux financiers provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et du Fonds

humanitaire commun, à l'efficacité des préparatifs et des interventions du PAM, y compris les activités qu'il mène avec ses partenaires chargés de l'exécution et de la coordination.

- *Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM de la coordination du module de la sécurité alimentaire dans le cadre de l'action humanitaire, et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des trois évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, menée en collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, examinera le surcroît d'avantages et d'efficacité résultant de ce module d'action groupée créé en 2011. Ce thème stratégique touche à l'architecture des interventions internationales et offre une bonne occasion de tirer des enseignements de l'expérience de deux des organismes ayant leur siège à Rome.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2013-2014, et réponse de la direction*

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations font preuve d'efficacité et d'efficacités dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

EB.1/2015 (9–13 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM relative aux transferts monétaires et aux bons, et réponse de la direction*

L'élargissement de la gamme de modalités d'assistance du PAM grâce aux transferts monétaires et aux bons est l'une des évolutions les plus marquantes du Plan stratégique qui s'applique à tous les contextes et à toutes les catégories d'opérations du PAM. Prévue dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques, cette évaluation examinera la qualité de la politique, les dispositifs d'appui à sa mise en œuvre, les processus internes, le financement, le choix de telle ou telle modalité, les dispositifs de suivi et les résultats. Les études longitudinales réalisées à la demande de la Division des politiques, de la planification et des stratégies et conduites par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires vont accroître la base d'éléments d'appréciation disponibles.

- *Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM, et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des trois évaluations stratégiques consacrées à divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, examinera l'initiative transversale concernant le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise, lancée pour mettre au point un nouveau modèle d'intervention du PAM pour les situations d'urgence de grande ampleur. Elle étudiera les progrès réalisés par le PAM en ce qui concerne l'adaptation de sa capacité et de ses systèmes, directives, services et partenariats, l'objectif étant de pouvoir intervenir efficacement dans des environnements de plus en plus imprévisibles et complexes, en tenant compte de la transition institutionnelle de l'aide à l'assistance alimentaire. Cette évaluation vise à éclairer l'élaboration d'une nouvelle politique relative aux interventions en situations d'urgence.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Indonésie et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2009 à 2013 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les

recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport succinct de l'évaluation finale de la phase pilote de l'initiative Achats au service du progrès (2008-2013), et réponse de la direction*

Il s'agit là de l'évaluation récapitulative de cet important programme pilote. Bien que l'initiative Achats au service du progrès soit un programme spécifique, cette évaluation est classée dans la catégorie des évaluations stratégiques en raison de son envergure opérationnelle, des méthodes novatrices utilisées pour tirer parti des opérations du PAM en cours pour en accroître l'impact sur le développement, et de son incidence sur la stratégie future du PAM en ce qui concerne des questions transversales telles que les achats, le développement des capacités des agriculteurs et le développement des marchés, les partenariats ou encore les systèmes de suivi et d'évaluation.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en (pays à confirmer) et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

EB.A/2015 (25-29 mai)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport de synthèse des évaluations consacrées à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise, et réponse de la direction*

La parution de ce rapport de synthèse marquera la fin de la série d'évaluations stratégiques consacrées aux aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise du PAM. Cette synthèse, qui a pour objet d'éclairer les orientations stratégiques du PAM et de renforcer l'efficacité, prendra en considération l'évolution des conditions dans lesquelles vivent les populations tant urbaines que rurales exposées à l'insécurité alimentaire; les conflits complexes, les crises survenant brutalement et les situations d'urgence à évolution lente qui mobilisent un nombre croissant d'acteurs de l'aide humanitaire; l'architecture internationale en matière d'action humanitaire et son Programme de transformation.

- *Rapport de synthèse des évaluations consacrées à la préparation et aux interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain, et réponse de la direction*

Ce rapport de synthèse dégagera les constatations communes, les points forts et les points à améliorer s'agissant des interventions menées par le PAM dans des contextes urbains; les données seront tirées d'évaluations récentes, notamment la série consacrée à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise et l'évaluation de la politique relative aux transferts monétaires et aux bons, entre autres.

- *Rapport succinct de l'évaluation du partenariat REACH et réponse de la direction*

Lancé en 2011, le partenariat REACH vise à améliorer la gouvernance et la programmation dans le domaine de la nutrition, en vue d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan nutritionnel. Cette évaluation présente un intérêt stratégique, car le PAM joue un rôle de chef de file dans le cadre de cette initiative associant plusieurs partenaires. Elle permettra de mieux cerner le travail de partenariat effectué par le PAM en matière de programmes nutritionnels, ainsi que sa capacité à remédier au problème de la perpétuation de la faim, deux questions qui ont été soulevées dans de récentes évaluations stratégiques portant sur le passage de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. Cette évaluation complètera d'autres évaluations portant sur le portefeuille d'activités nutritionnelles du PAM, qui prend de plus en plus d'ampleur.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2014-2015, et réponse de la direction*

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations font preuve d'efficacité et d'efficience dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, soumis pour information, est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations tirées des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

EB.2/2015 (9–13 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (phase I) et réponse de la direction*

Cette évaluation sera axée sur la qualité de la politique elle-même, notamment ses modalités d'exécution. En 2016, les données factuelles issues des évaluations de l'impact des interventions du PAM visant à lutter contre la malnutrition aiguë modérée ainsi que d'autres évaluations seront prises en compte dans une évaluation supplémentaire des résultats de la politique.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République-Unie de Tanzanie et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

➤ *Rapport de synthèse de la méta-évaluation consacrée au développement des capacités, et réponse de la direction*

Le développement des capacités est l'un des grands corollaires de la transition opérée par le PAM de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. La politique de 2009 doit être évaluée et la haute direction a indiqué qu'il faudrait l'actualiser. Ce rapport, qui visera à mettre en évidence des synergies et des moyens de faire des gains d'efficacité, fera la synthèse des enseignements tirés et des constatations issues de diverses évaluations réalisées ces dernières années, qui ont mis en lumière les problèmes liés au développement des capacités; l'objectif est d'éclairer les futures orientations en la matière.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2014 (10-11 février)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République du Congo 200211

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Haïti 200618
- Yémen 200636

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2014 (3-6 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (voir WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Guatemala
- République du Congo
- Sierra Leone

Programmes de pays (A)

- Kenya

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République kirghize

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi
- Mauritanie

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya (réfugiés)

EB.2/2014 (10-14 novembre)

Programmes de pays (A)

- Guatemala
- République du Congo
- Sierra Leone

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)



Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'activité de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Zambie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tchad
- Colombie
- Éthiopie (réfugiés)
- Philippines
- Rwanda
- Soudan

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2014) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2015 (9-13 février)

Programmes de pays (A)

- Madagascar

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée
- Éthiopie (secours)
- Kenya (réfugiés)
- Kenya (secours)

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2015 (25-29 mai)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Indonésie
- République démocratique populaire lao

- Mozambique
- Ouganda

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'activité de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République-Unie de Tanzanie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Zimbabwe

EB.2/2015 (9-13 novembre)

Programmes de pays (A)

- Indonésie
- République démocratique populaire lao
- Mozambique
- Ouganda

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Myanmar
- Pakistan

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2015) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2014 (10-11 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

EB.A/2014 (3-6 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2015-2016.

EB.1/2015 (9-13 février)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 sera présentée pour information.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 sera présentée pour information.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2014 (10-11 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2013;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2013. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2013, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.1/2015 (9-13 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2014;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2014. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte

à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2014, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2014 (10-11 février)

➤ *Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet (I)*

À l'issue de l'adoption de l'Examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social de l'ONU a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournira un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution.

➤ *Simplification de la procédure d'approbation des programmes de pays (A)*

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet demande que les différentes institutions harmonisent et simplifient leurs instruments et processus de programmation respectifs. À l'issue de consultations avec les autres fonds et programmes et de débats avec les membres du Bureau du Conseil d'administration et du Conseil lui-même, il est proposé de simplifier la procédure d'approbation des programmes de pays du PAM en les soumettant au Conseil pour étude et approbation à la même session, sans les lui présenter pour examen à une session précédente.

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

EB.1/2015 (9-13 février)

➤ *Point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (I)*

À l'issue de l'adoption de l'examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social de l'ONU a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournira un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution.

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES RÉUNIONS IMPORTANTES, 2014-2015

	2014		2015	
JANVIER			15 CGRFA	19-23
FÉVRIER	PAM FIDA/CG 32 NERC	10-11 17-21 23-27	PAM FIDA/CG 100 CQCJ	9-13 16-20 25-27
MARS	32 APRC 98 CQCJ 28 ARC	10-14 19-21 24-28	154 CF 117 CP 151 CL	2-6 2-6 23-27
AVRIL	29 ERC FIDA/CA 2 INARC	1-4 7-11 15-16	FIDA/CA	20-24
MAI	33 LARC* 152 CF 115 CP	5-9 26-30 26-30	PAM	25-29
JUIN	PAM 31 COFI 149 CL 22 COFO	3-6 9-13 16-20 23-27	39 C 152 CL	6-13 15-16
JUILLET	37 CODEX	14-18 (Genève)	38 CODEX	20-24 (Rome)
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA 24 COAG	15-19 29/9-3/10	FIDA/CA 101 CQCJ	14-18 30/9-2/10
OCTOBRE	70 CCP 41 CSA JMA 99 CQCJ	6-8 13-17 16 (jeudi) 22-24	42 CSA JMA 155 CF 118 CP	12-16 16 (Friday) 26-30 26-30
NOVEMBRE	153 CF 116 CP PAM CIN2	3-7 3-7 10-14 19-21	PAM 153 CL	9-13 30/11-04/12
DÉCEMBRE	150 CL FIDA/CA	1-5 15-19	FIDA/CA	7-11

Pâques: 20 avril 2014
 Ramadan: 28 juin–27 juillet 2014
 Eid Al-Fitr: 28 juillet 2014
 Eid Al-Adha: 4 octobre 2014

Pâques: 5 avril 2015
 Ramadan: 18 juin–16 juillet 2015
 Eid Al-Fitr: 17 juillet 2015
 Eid Al-Adha: 23 septembre 2015

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CF	Comité financier
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	CIN	Conférence internationale sur la nutrition
C	Conférence	FIDA/CA	Comité d'audit du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/CE	Comité de l'évaluation du FIDA
CCP	Comité des produits	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	FIDA/IX	Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA
CL	Conseil	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
COAG	Comité de l'agriculture	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COFI	Comité des pêches	CP	Comité du programme
COFO	Comité des forêts	UNGA	Assemblée générale des Nations Unies
ERC	Conférence régionale pour l'Europe	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
		PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

(*) Programmation modifiée par rapport au calendrier soumis à la session antérieure du Conseil